

**Сухенко М.,**  
здобувач ступеня вищої освіти  
бакалавра Національної академії  
внутрішніх справ  
*Консультант з мови: Шемякіна Н.*

## **LA FRANCE ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES**

En France les violences conjugales sont punies par la loi qu'elles visent un homme ou une femme qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacés ou en union libre.

Dans la législation française il existe déjà la loi n° 2023-140 du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, qui encadre la procédure d'identification des cas de violences conjugales, et régleme davantage les situations qui y sont liées [1].

Cette loi prévoit une précaution telle que l'éloignement du conjoint violent du domicile. L'auteur de violences conjugales peut être contraint, par les autorités, de quitter le domicile. La loi permet en effet l'éviction du conjoint ou du concubin violent [1].

La victime, si elle le souhaite, peut aussi quitter le domicile. Pour éviter que ce départ ne vous soit reproché, on peut déposer une main courante au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Le fait de subir des violences conjugales peut justifier le départ du domicile [1].

Il est à noter que le Code pénal régleme la sanction des violences conjugales aux articles 222-7 à 222-31, la violence conjugale comprend de nombreux aspects, il n'existe donc pas de définition unique de ce qu'est la violence conjugale, mais elle est divisée en types.

N'oublions pas que les violences conjugales peuvent correspondre à des violences psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces) physiques (coups et blessures) sexuelles (viol, attouchements) ou économiques (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance) [2].

Il s'agit de la violence conjugale lorsque la victime et l'auteur sont par exemple dans une relation sentimentale. Ils peuvent être mariés, concubins ou pacés. Les faits sont également punis, même si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son Pacs.

Il y a également des sanctions pénales. Dans le cas de violences légères et isolées, le procureur de la République peut décider de ne pas poursuivre l'auteur devant un tribunal.

Le procureur peut alors recourir aux mesures suivantes: composition pénale; avertissement pénal probatoire; stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple; médiation pénale; sanction pénale pour violences physiques. Rappelons que les sanctions encouragées pour des violences conjugales dépendent du nombre de jours d'incapacité totale de travail (ITT) que ces violences ont entraînées pour la victime.

Les violences sont réprimées par la loi quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques. En cas de harcèlement moral au sein du couple, si les faits n'ont entraîné aucune incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une ITT maximale ou égale à 8 jours, la peine est de: 3 ans de prison, et 45 000 € d'amende [3].

La violence et les autres agressions sexuelles se caractérisent par le non-consentement de la victime, et ce quelle que soit la nature des relations qui existent entre la victime et son agresseur. C'est pourquoi il peut y avoir viol même si la victime et son agresseur sont unis par les liens du mariage[3].

En cas de violation au sein d'un couple, la peine maximale est de 20 ans de prison. En cas d'agression sexuelle autre que le viol, les peines sont de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende [3].

La personne reconnue coupable de violence conjugale ou de crime sur son conjoint par une juridiction doit être privée du droit de la pension de réversion: partie de la retraite dont bénéficiait ou n'aurait pu bénéficier du conjoint décédé de ce dernier.

Noterons que la décision d'exclusion du bénéfice de la pension de réversion doit être prononcée automatiquement par la juridiction qui juge l'affaire de violence conjugale ou de crime sur conjoint. Néanmoins, la juridiction peut exceptionnellement décider de ne pas prononcer cette exclusion [2]. Dans le dernier cas, la juridiction doit indiquer dans sa décision les raisons de ce choix, qui peuvent par exemple être liées aux circonstances de l'infraction ou à la personnalité du condamné.

#### ***Список використаних джерел***

1. Violence conjugale. URL: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>.
2. Violences domestique. URL: [https://en.m.wikipedia.org/wiki/Domestic\\_violence](https://en.m.wikipedia.org/wiki/Domestic_violence).

3. Code pénal Replier Chapitre II : Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne. Articles 222-1 à 222-67.  
URL: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/#LEGISCTA000047052746](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/#LEGISCTA000047052746).

***Сюйва Я.,***

здобувач ступеня вищої освіти  
бакалавра Національної академії  
внутрішніх справ

*Консультант з мови: Романов І.*

## **METHODS AND AUTHORITIES OF FIGHTING CYBERCRIME: US AND EU EXPERIENCE**

Rapid development of high technologies including information technologies, significantly increases and facilitates the activities of criminals.

There is a series of factors that contribute to the development of cybercrime, in particular, the low socio-economic level of a certain state, the imperfection of the legislative framework, the corruption of subjects of power, military conflicts, the lack of international partnership agreements on cooperation to overcome cybercrime, etc. The USA and most of the EU member states in their strategies carry out the issue of combating cybercrime is at the forefront. It was the USA that became the first country to adopt the relevant law and create a National Cyber Security Strategy. The reason for writing this document was the terrorist attack of September 11, 2001. The strategy was part of a more general strategy for ensuring national security. In addition, according to experts' estimates, it is in the USA that the annual losses of corporations from crime exceed 200 billion dollars USA, and 6 billion dollars from computer crimes. USA, so the issue of combating cybercrime is extremely important for this country, to combat cybercrime in the USA, special units and departments were created:

1) United States Secret Service (USSS), which was created in 1865 to investigate and prevent counterfeiting. However, its functions have evolved over the years, and today the US Secret Service fights economic and computer crimes.

2) US federal agency subordinate to the US Department of Homeland Security (subordinated in 2003, before that it was subordinate to the US Treasury). It forms interaction between